

Soutiens publics 2008 : 576 millions d'euros pour Poitou-Charentes

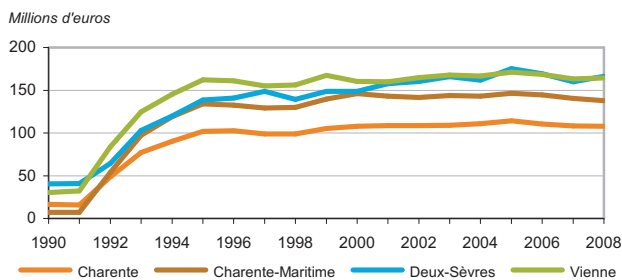
En 2008, les agriculteurs picto-charentais ont bénéficié d'un soutien public à leurs activités agricoles de 576 millions d'euros, soit 2 millions de plus qu'en 2007.

La part des soutiens représente environ la moitié du résultat agricole net contre 40 % en 2007 qui était une très bonne année pour les agriculteurs.

L'ensemble des Droits à Paiement Unique (DPU) couvre environ les deux tiers des aides directes. Les aides aux surfaces couplées s'élèvent à 88 millions d'euros environ, les primes animales couplées à 61 millions d'euros.

En 2008, les aides directes attribuées aux exploitants de la région s'élèvent à 576 millions d'euros. La région représente 6,4 % du montant national des aides directes et se situe au 7^e rang. Comme en 2007, la région Midi-Pyrénées occupe la première place. Si on rapporte les aides directes à la SAU, un agriculteur de Poitou-Charentes touche 332 euros par hectare et celui de Midi-Pyrénées 364 euros (la moyenne France entière s'établit à 346 euros).

Depuis 1999, les aides directes se stabilisent



Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2008

Les Deux-Sèvres touchent près de 30 % des aides directes régionales

Subventions (millions d'euros)	Produits	Exploitation	Total aides directes
Charente	29	79	108
Charente-Maritime	33	105	138
Deux-Sèvres	50	116	166
Vienne	43	121	164
Poitou-Charentes	155	421	576

Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2008

Dans la région, il existe une disparité entre les départements car l'essentiel des aides soutient la production agricole, à l'exclusion de l'aviculture, des vignes, des fruits et légumes. La Charente et la Charente-Maritime, plus viticoles, bénéficient en conséquence de moins d'aides que les Deux-Sèvres ou la Vienne. 19 % des aides régionales se situent en Charente contre 29 % pour les Deux-Sèvres.

Les comptes de l'agriculture divisent les soutiens publics en trois types de subventions :

- **les subventions sur les produits** encore appelées " aides couplées " qui sont liées à la Politique Agricole Commune (PAC). Elles sont rattachées à certaines cultures et certains animaux. Elles sont incluses dans la valorisation de chaque produit au niveau du compte de production. En 2008, elles s'élèvent à 155 M€.
- **les subventions d'exploitation**, qui contiennent entre autres les DPU, les aides liées au gel des terres, les aides liées à l'environnement ou à l'extensification telles que l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN), ainsi que les aides structurelles nationales ou des collectivités locales. Elles sont intégrées au niveau du compte d'exploitation. En 2008, elles s'élèvent à 421 M€.
- **les subventions considérées comme des transferts de capital** ne sont pas traitées dans ce document.

Les aides directes correspondent au cumul des subventions sur les produits et des subventions d'exploitation.

Estimation des aides directes 2009 : 572 millions d'euros

Avertissement :

- Le détail des aides 2009 n'est pas encore totalement disponible. Cependant les premiers éléments fournis par les comptes provisoires de l'agriculture permettent d'en donner une estimation :
 - subventions sur les produits : 150 millions d'euros soit 5 millions de moins qu'en 2008
 - subventions d'exploitation : 422 millions d'euros soit 1 million de plus qu'en 2008.

- 2009 est la dernière année avant le bilan de santé de la PAC. Ce bilan s'accompagne d'une refonte profonde des dispositifs d'aide dont les effets seront observables lors de la publication des montants versés en 2010.

Premier pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) : 533 millions d'euros

Les aides directes se déclinent en aides du premier pilier, du second pilier et autres aides (aides diverses aux éleveurs, calamités agricoles etc...).

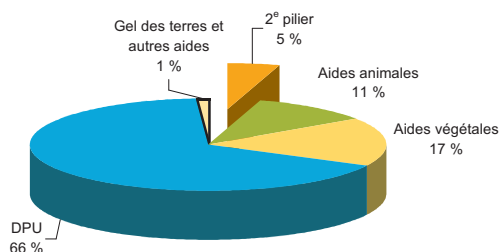
Le premier pilier correspond historiquement aux aides attribuées dans le cadre des Organisations Communes de Marché (OCM) par produit. Depuis 2006, seule une partie de ces aides est encore effectivement liée à la production (aides couplées), le reste étant constitué de droits à paiement unique (DPU) et aides au gel. Elles sont presque exclusivement financées par le budget européen. Leur montant s'élève à 533 millions d'euros en 2008.

Les aides végétales et animales couplées sont intégrées dans le premier pilier et représentent un peu moins de 30 % de l'ensemble des aides directes.

Le second pilier regroupe les aides attribuées en faveur du développement agricole et rural dont notamment des aides à la modernisation, des aides agroenvironnementales et des aides à la diversification des producteurs. Celui-ci se monte à 26 millions d'euros en 2008, montant équivalent à celui de 2007. L'ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel) avec 9 millions d'euros pèse plus d'un tiers des aides du second pilier.

Le second pilier est cofinancé par le budget européen et par les budgets nationaux (Etat, Agences de l'eau, Collectivités locales).

Premier et deuxième piliers : 559 millions d'euros



Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2008

Les Deux-Sèvres : 166 millions d'euros en 2008

Millions d'euros	1 ^{er} pilier	2 ^e pilier	Autres aides	Total aides directes
Charente	100	5	3	108
Charente-Maritime	129	7	2	138
Deux-Sèvres	151	8	7	166
Vienne	153	6	5	164
Poitou-Charentes	533	26	17	576

Sources : Agreste - ASP et comptes provisoires de l'agriculture 2008

DPU en 2008 : 70 % du premier pilier

Millions d'euros	1 ^{er} pilier	dont DPU	Part DPU (en %)
Charente	100	70	70
Charente-Maritime	129	94	73
Deux-Sèvres	151	99	65
Vienne	153	108	71
Poitou-Charentes	533	371	70

Sources : Agreste - ASP et comptes provisoires de l'agriculture 2008

Deuxième pilier : 26 millions d'euros

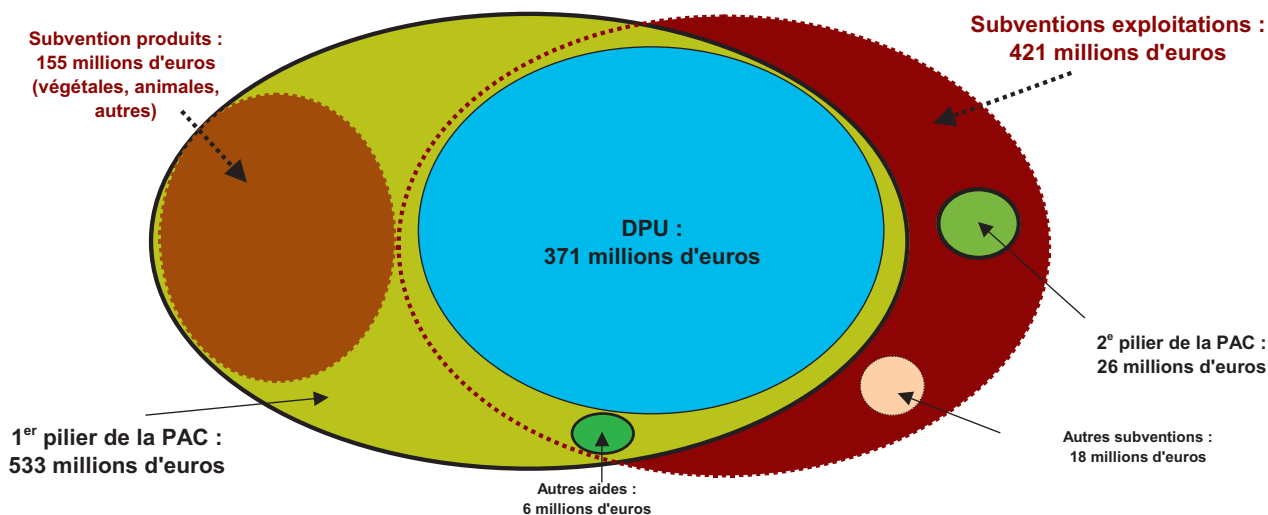
Millions d'euros	2 ^e pilier	dont ICHN	dont PHAE *
Charente	5	1,7	2,0
Charente-Maritime	7	0,9	0,2
Deux-Sèvres	8	3,6	0,9
Vienne	6	2,8	1,4
Poitou-Charentes	26	9,0	4,5

Sources : Agreste - ASP et comptes provisoires de l'agriculture 2008

* PHAE = Prime Herbagère Agri-Environnementale

La région figure au 7^e rang pour le premier pilier (6,4 % du montant national), mais au 10^e pour le second pilier (2,9 % du montant national).

Pour se repérer dans les aides directes:



Source : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture 2008

Aides surfaces couplées et DPU : 459 millions d'euros

Depuis 2006, les aides compensatoires sont partagées en deux avec une partie couplée végétale ou animale et des DPU.

En Poitou-Charentes, 21 930 exploitants ont bénéficié d'une aide surface couplée et de DPU pour un montant total de 459 millions d'euros. Ils ont perçu en moyenne 21 000 euros (20 000 euros en 2007).

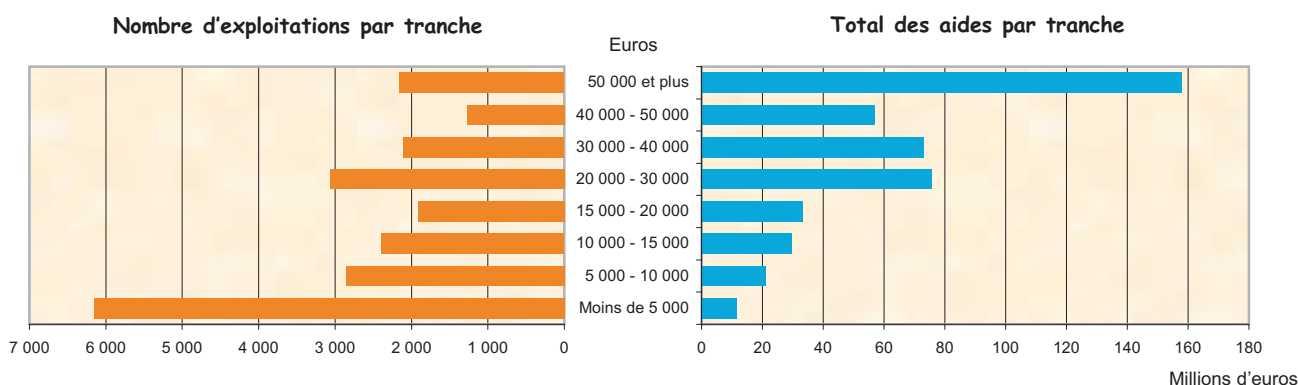
Dans la Vienne, les bénéficiaires touchent en moyenne 28 400 euros contre 15 800 euros pour ceux de Charente, département dans lequel la vigne ne bénéficie pas d'aide à la surface.

21 000 euros par bénéficiaire

	Aides surfaces couplées (millions d'euros)	Montant DPU (millions d'euros)	Ensemble (millions d'euros)	Moyenne par bénéficiaire (euros)
Charente	16,2	69,7	85,9	15 820
Charente-Maritime	24,5	94,1	118,6	19 460
Deux-Sèvres	20,4	98,7	119,1	21 170
Vienne	27,2	108,4	135,6	28 370
Poitou-Charentes	88,3	370,9	459,2	20 940

Sources : Agreste - ASP et aides aux surfaces 2008

Aides surfaces et DPU : 10 % des bénéficiaires touchent plus de 50 000 euros



Sources : Agreste - ASP et aides aux surfaces 2008

Ces moyennes cachent des disparités importantes : 28 % des exploitations perçoivent moins de 5 000 euros au titre des aides surfaces couplées et des aides découplées. 10 % reçoivent plus de 50 000 euros, ce qui représente 34 % des aides.

La valeur des DPU a été déterminée essentiellement à partir des montants historiques des aides par hectare ou par tête d'animal. Ces aides étaient basées sur les rendements de référence, déterminés en partie à partir des rendements départementaux observés. Les DPU provenant des droits historiques sont donc très liés à la productivité de la région.

L'ensemble des DPU s'élève à 371 millions d'euros en 2008. Il existe bien-sûr un écart important entre la Charente et la Vienne qui se traduit non seulement par le

DPU 2008 : 17 000 euros en moyenne

	DPU (millions d'euros)	Bénéficiaires 2008	DPU moyenne 2008 (euros)	Valeur moyenne du droit (euros)
Charente	69,7	5 431	12 834	194
Charente-Maritime	94,1	6 094	15 441	222
Deux-Sèvres	98,7	5 626	17 544	220
Vienne	108,4	4 779	22 683	226
Poitou-Charentes	370,9	21 930	16 913	217

Sources : Agreste - ASP et aides aux surfaces 2008

montant total perçu mais aussi par la valeur moyenne du droit : 194 euros en Charente contre 226 euros dans la Vienne.

Droits à Paiement Unique (DPU) et aides couplées

La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2003 instaure le principe du découplage des aides : le versement des aides devient indépendant des choix de production de l'agriculteur et des quantités produites mais il est soumis au respect des normes agroenvironnementales.

Le régime du paiement unique a été introduit, il est basé sur des droits acquis déterminés sur la base historique 2000-2002. Le nombre de DPU est égal au nombre d'hectares de référence.

L'accord de Luxembourg laisse néanmoins aux Etats membres la possibilité de maintenir " couplée " une partie des aides : la France a choisi cette option et applique la réforme depuis la campagne 2005-2006. Son choix a été de recoupler à hauteur de 25 % les aides aux céréales, oléagineux et protéagineux. Dans le secteur de l'élevage, la Prime au Maintien du Troupeau des Vaches Allaitantes (PMTVA) et la prime à l'abattage pour le veau sont intégralement couplées. Elle est ainsi fonction du nombre d'animaux présents, à l'exception de sa partie " extensification ". La Prime à l'Abattage des Bovins (PAB) est découplée à 60 %. La prime ovine et la prime caprine (PB) restent couplées à 50 %. La prime aux bovins mâles est découplée à 100 %. Le même taux de découplage a été adopté pour l'aide directe laitière.

Les primes animales couplées : 61 millions d'euros

En 2008, près de 61 millions d'euros ont été versés aux éleveurs picto-charentais au titre des trois primes animales couplées contre 88 millions pour les aides végétales. Les éleveurs des Deux-Sèvres, essentiellement de bovins allaitants et d'ovins, touchent 47 % des primes animales alors que ceux de Charente-Maritime, plus orientés vers le lait, en perçoivent 10 %.

Datant de 1980, la Prime au Maintien du Troupeau des Vaches Allaitantes (PMTVA) est couplée à 100 %, elle demeure donc la prime la plus importante. Elle pèse pour 77 % du total. Destinée à soutenir économiquement le système d'élevage " naisseur " qui prévaut dans tout le bassin allaitant français, la PMTVA encourage aussi les conditions d'élevage à caractère extensif. Les Deux-Sèvres, spécialisés en productions animales, en reçoivent près de la moitié.

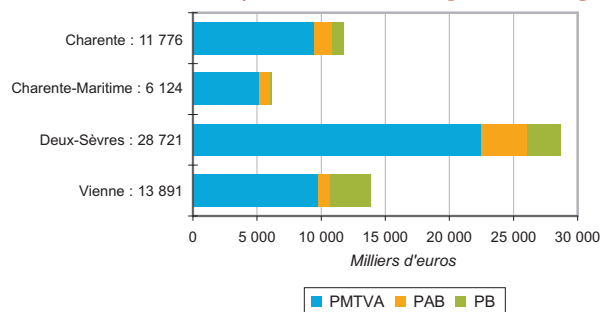
PMTVA : 6 560 euros en moyenne

PMTVA 2008	Montant total (millions d'euros)	Nombre de bénéficiaires	Primes moyennes (euros)	Part des primes (%)
Charente	9,5	996	9 538	20,3
Charente-Maritime	5,2	818	6 357	11,1
Deux-Sèvres	22,4	2 036	11 002	47,7
Vienne	9,8	828	11 836	20,9
Poitou-Charentes	46,9	4 678	10 026	100,0

Source : Agreste - ASP 2008

La Prime à l'Abattage des Bovins (PAB) découplée à 60 % représente 11 % des primes animales. La Prime communautaire à la Brebis (PB), couplée à 50 %, vise à compenser la baisse des revenus des éleveurs ovins. Cette prime est importante en Poitou-Charentes puisqu'elle représente 10 % de l'ensemble des Primes à la Brebis allouées aux éleveurs d'ovins du territoire national. La prime moyenne par éleveur d'ovins de la région se monte à 2 550 euros contre à peine 1 940 euros France entière en raison d'une taille moyenne de troupeau plus élevée.

Primes animales : près de la moitié des primes aux Deux-Séviens, 1^{er} département d'élevage de la région



Source : Agreste - ASP 2008

La région au 4^e rang national pour la Prime à la Brebis

Selon le type de subventions ou d'aides, les agriculteurs de la région Poitou-Charentes reçoivent une part non négligeable de l'enveloppe nationale. Si la région est au 7^e rang national pour les aides directes, elle figure au 5^e rang pour les aides surfaces et au 4^e pour la Prime à la Brebis. En revanche elle se situe en 10^e position au titre du deuxième pilier avec une part de seulement 3 %.

Pour les DPU, les exploitants picto-charentais touchent 17 000 euros en moyenne alors que ceux de la région Centre perçoivent 25 400 euros.

Aides surfaces : la région au 5^e rang national

Aides ou primes 2008	Rang Poitou-Charentes	Part France (%)	Première région bénéficiaire
Aides directes	7 ^e	6,1	Midi-Pyrénées
Subventions sur les produits	6 ^e	6,6	Midi-Pyrénées
Subventions d'exploitation	7 ^e	5,9	Midi-Pyrénées
Premier pilier	7 ^e	6,4	Centre
Deuxième pilier	10 ^e	2,9	Auvergne
DPU	7 ^e	6,4	Centre
Aides surfaces COP	5 ^e	7,4	Centre
PMTVA	7 ^e	5,2	Midi-Pyrénées
PAB	10 ^e	4,0	Pays de la Loire
PB	4 ^e	9,5	Midi-Pyrénées

Sources : Agreste - Comptes provisoires de l'agriculture, ASP, FranceAgriMer

Pour en savoir plus

- Agreste Poitou-Charentes n° 11 - Juin 2010 - " Les résultats 2008 des exploitations agricoles du RICA "
- Agreste Poitou-Charentes n° 18 - Septembre 2008 - " Les comptes départementaux provisoires 2008 "
- Agreste Poitou-Charentes n° 7 - Avril 2008 - " Les soutiens publics à l'agriculture en 2006 "
- Agreste Poitou-Charentes n° 16 - Août 2009 - " Les soutiens publics à l'agriculture en 2007 "

A consulter sur : <http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>

Agreste : la statistique agricole

Préfet de la région Poitou-Charentes
 Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 Service Régional de l'Information Statistique et Economique
 15, rue Arthur Ranc - BP 40537
 86020 POITIERS CEDEX
 Tél. 05.49.03.11.91
 e-mail : srise.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Martin GUTTON
 Rédactrice : Marie-France MAROT
 Composition : SRISE Poitou-Charentes
 Impression : SRISE Poitou-Charentes
 ISSN : 1282-2205
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole>
<http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr>